Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
Rue de l'Industrie 26-38
1040 Bruxelles
Tél. 02/289.76.11
Fax 02/289.76.09

Communiqué de presse

le 6 octobre 2008

Des officiers de police judiciaire au sein de la CREG pour une meilleure transparence et une plus grande équité dans le fonctionnement du marché de l'électricité et du gaz

Ce vendredi 3 octobre 2008, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi qui impose aux exploitants nucléaires belges une contribution de 250 millions d'euros au budget de l'Etat. Dans ce cadre, il a été décidé de renforcer encore davantage les pouvoirs régulatoires de la CREG en lui permettant de disposer, à l'avenir, d'un corps d'officiers de police judiciaire.

La CREG se réjouit de cette avancée importante dans les moyens d'exercer ses compétences. Elle lui garantira l'accès aux informations des entreprises du secteur de l'électricité et du gaz pour vérifier, notamment, qu'elles ne répercutent pas le coût de la contribution précitée sur la facture des consommateurs.

En juin 2008, la CREG s'était déjà vu confier de nouvelles compétences en matière de monitoring du marché de l'électricité et du gaz, afin de veiller aux intérêts essentiels du consommateur et à l'intérêt général. La présence d'officiers de police judiciaire au sein de la CREG complètera utilement ces compétences pour assurer une meilleure transparence et une plus grande équité dans le fonctionnement du marché.

Plus de renseignements pour la presse :

Laurent Jacquet, porte-parole
Rue de l'Industrie 26-38
1040 Bruxelles
tél. : 02/289.76.90
gsm: 0497/52.77.62
www.creg.be
info@creg.be